



18.12.2015 - 17:37 Uhr

Le Conseil fédéral vient de prendre doublement une bonne décision!

Berne (ots) -

Aux yeux de l'Automobile Club de Suisse ACS, le Conseil fédéral vient de prendre aujourd'hui deux décisions très judicieuses: il a d'une part donné son aval à l'élargissement de quatre à six voies de l'A1 entre les échangeurs de Luterbach et de Härkingen, dans les cantons de Berne et de Soleure, et de l'autre il a décidé d'autoriser les courses de vitesse sur circuit dans le cadre du championnat de Formule E et de délivrer la dérogation nécessaire à cet effet.

L'ACS a revendiqué à nombreuses reprises un élargissement rapide et continu de l'A1 à six voies en raison des goulets d'étranglement démontrés. Avec l'élargissement de l'A1 à six voies sur un tronçon d'une longueur de 22 entre les échangeurs de Luterbach et de Härkingen, le Conseil fédéral apporte maintenant une contribution importante à l'élimination des goulets d'étranglement et en même temps à la remise en état et au renouvellement du tronçon correspondant. Dans le deuxième message relatif au pro-programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, le Parlement a déjà approuvé en 2014 les fonds nécessaires d'environ CHF 818 mio pour cet élargissement.

L'ACS salue par ailleurs la décision que le Conseil fédéral vient de prendre aujourd'hui d'autoriser des courses automobiles avec des véhicules électriques en Suisse, ce qu'on appelle des courses de Formule E, dans l'esprit d'une dérogation à l'interdiction des courses publiques sur circuit. Cela permettra aux villes intéressées comme Lausanne ou Zurich de poser leur candidature pour des courses de Formule E. L'ACS espère par ailleurs que les courses de Formule E donneront un nouvel élan au sport automobile en Suisse. Ajoutons à cela que les milieux économiques, le tourisme et le site de recherche de notre pays vont également en tirer profit. Cette modification entrera en vigueur au 1er avril 2016 par voie d'ordonnance.

Contact:

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

Christophe Hurni, Président de la section ACS de Neuchâtel

Tél. 079 240 62 51

E-Mail: info@sports-promotion.ch

Pour les informations en langue alémanique, prière de contacter:

Mathias Ammann, Président central de l'Automobile Club de Suisse

(ACS)

Tél. 079 300 54 45

E-Mail: mathias.ammann@acs.ch

L'Automobile Club de Suisse ACS a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève et a pour but de regrouper les automobilistes pour sauvegarder leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport et dans tous les autres domaines en rapport avec la cause de l'automobilisme, des consommateurs et de la protection de l'environnement. Il accorde une attention particulière à la législation routière et à son application et s'engage pour la sécurité routière.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100782149> abgerufen werden.